

L'ESS ET L'ARGENT

Introduction

L'ESS s'est construite, sous ses formes modernes, au XIX^{ème} siècle, en réaction à une société en train de se monétariser (pour développer la production et les échanges au delà de l'auto production-consommation) et se marchandiser (à travers la mise en concurrence à partir des libertés économiques de l'industrie, du commerce et du travail).

Mais elle a toujours essayé de maîtriser l'argent, non comme finalité mais comme simple moyen au service d'une économie humaine dont le principe est la primauté de l'Homme sur le Capital.

I. L'argent comme moyen ou comme finalité de la vie économique ?

Les économistes parlent de monnaie, plutôt que d'argent (langage des anthropologues). Les trois fonctions attribuées à la monnaie sont :

- étalon de mesure de la valeur, équivalent général qui permet de mesurer et de comparer, au-delà des qualités particulières à chaque bien ou service;
- moyen d'échange, de paiement qui permet d'échanger au-delà du troc, de l'échange interpersonnel qui nécessite énormément de confiance; il permet également de différer l'échange, donc d'alimenter le crédit et l'investissement;
- moyen de précaution (épargne) et de valorisation (placement) qui fait que la monnaie peut être voulue pour elle-même et non pour échanger des quantités réelles.

Les évolutions économiques montrent que ces utilisations de la monnaie présentent des avantages multiples dont l'élargissement des échanges très souvent vu comme moteur de la croissance économique, mais aussi comme moyen de pacifier les relations humaines ("le doux commerce" selon Montesquieu), ce qui, par exemple, a inspiré la construction européenne après la seconde guerre mondiale.

La place croissante de la monnaie dans la vie économique, à travers ses 3 fonctions, fait néanmoins courir des risques à l'équilibre social :

- la monétisation : tout est évalué en monnaie, même l'être humain (assurance), la nature (droits à polluer)..., dévalorisant par là même le principe de gratuité;

- la marchandisation : tout échange monétaire est renvoyé à la logique marchande concurrentielle (l'utilité économique), donc sélective, freinant la coopération et la solidarité;
- la financiarisation : l'argent devient la finalité de l'activité économique qui est sélectionné en fonction de sa rentabilité, c'est à dire de la rémunération des actionnaires (dont les exigences se sont fortement accrues). Cette financiarisation conduit à la spéculation : la monnaie a perdu son support matériel; voulue pour elle-même, elle a généré des produits financiers hautement spéculatifs (voire "toxiques") qui semblent échapper à tout contrôle collectif (question de la régulation financière).

II. Les contre-tendances générées par l'Economie sociale et solidaire

Face à ces excès, l'Economie sociale et solidaire, après avoir essayé de lui échapper (communautés, bons en travail...), a cherché à maîtriser son usage, par

- une diversification de la mesure de la richesse, comprenant l'engagement, le bénévolat (travail non rémunéré), la valorisation des apports et des échanges en nature (gratuité), renvoyant à la question des "nouveaux indicateurs de richesse" valorisant l'utilité sociale au-delà de la simple utilité économique; et à l'invention de nouvelles "monnaies" sociales ou locales basées sur d'autres critères (ex. égalité ou temps consacré dans RES, SEL,...);
- un refus du "tout marché" par le développement d'activités non destinées à être évaluées et vendues sur un marché (production non marchande; tarification selon le quotient familial, hiérarchie des salaires plus restreinte, finances solidaires..) en promouvant la coopération et la solidarité dans l'échange. Les banques coopératives ont été créées pour lutter contre l'exclusion bancaire et l'usure, par des agriculteurs, des coopératives, des particuliers n'ayant pas accès au crédit bancaire dans des conditions négociées, jugées acceptables à la fois pour l'épargnant et pour l'emprunteur.
- des règles contraignantes empêchant la financiarisation et la spéculation : parts sociales non échangeables sur un marché; répartition totale ou partielle des excédents en réserves impartageables; dévolution désintéressée de l'actif net; ce qui rend les entreprises de l'ESS non opéables et favorisent les stratégies à plus long terme que la recherche du "retour rapide sur investissement". La gouvernance démocratique exige une certaine transparence et une prudence dans les décisions; les monnaies locales sont très souvent "fongibles" (elles perdent une partie de leur valeur si elles ne circulent pas) donc non thésaurisables pour éviter leur accumulation.

Néanmoins, la création de filiales lucratives peut être utilisée pour dépasser ces règles (notamment pour accéder au marché des capitaux); quand elle est utilisée pour les contourner, cela peut conduire à des comportements et décisions contraires aux valeurs et principes de l'ESS.

III. La gestion de l'argent par les entreprises de l'ESS traduit les modèles d'engagement et de solidarité qu'elles tentent de promouvoir.

Leurs ressources d'activité peuvent donc être très diversifiées :

- en nature, par le bénévolat, les apports des membres, les mises à disposition par la collectivité ou des entreprises (mécénat...);
- en dons, adhésions, cotisations, par les membres ou les sympathisants;
- en financement public (subventions, conventions) comme contribution de la solidarité obligatoire à une mission d'intérêt général;
- en produit de vente (plus ou moins au prix du marché) auprès des membres, de clients anonymes ou de la collectivité (via les marchés publics avec ou sans clause sociale ou environnementale).

IV. L'ESS face à l'exclusion bancaire

La déspecialisation et la mise en concurrence des banques coopératives les ont conduites à sélectionner davantage leurs publics devenus clients. De nouvelles structures de "finances solidaires" ont alors émergé pour financer des entrepreneurs jugés peu solvables et des activités jugées trop risquées : nouveaux clubs d'investissements comme les CIGALES, plateformes de financement comme France Active, ou sociétés coopératives de capital-risque comme Garrigue, La Caisse Solidaire, Herikoa au Pays Basque,

V. L'ESS et la régulation financière

Si l'ESS n'a pas non plus échappé, notamment à travers les filiales des banques coopératives, à la tentation de la spéculation et des produits financiers toxiques, sa participation à la crise

financière a été moindre que celle des banques lucratives¹. L'association "Agir pour une Economie Equitable" (AP2E) tente de mesurer et d'encourager l'affectation territoriale de l'épargne mobilisée par les banques. La nouvelle banque La Nef se donne pour règle la transparence, et pour but le financement d'activités d'utilité sociale et durable.

Ainsi, malgré son poids dans la collecte des dépôts bancaires (40%), l'ESS n'a pas le pouvoir (ou la totale volonté) de participer à une réelle régulation financière; on peut néanmoins dire qu'elle joue un certain rôle d'amortisseur de crise financière (en terme d'exclusion d'une part, de spéculation d'autre part).

Bibliographie :

Michel Aglietta et André Orléan,, *La violence de la monnaie*, PUF, 1984.

Alternatives Economiques, *30 livres sur la monnaie*, Hors-série n° 105 - avril 2015

Johnston Birchall, *Résister à la récession : le pouvoir des coopératives financières*, Bureau International du travail, 2014

Alain Caillé, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 2000.

Christian Chavagneux, *Une brève histoire des crises financières, Des tulipes aux subprimes*, La Découverte, 2013.

Collectif, *La monnaie en France du Moyen Age à nos jours*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005.

J.K. Galbraith, *L'argent*, Paris, Gallimard, 1975.

Marcel Hénaff, *Le prix de la vérité : le don, l'argent, la philosophie*, Paris, Le Seuil, 2002.

Albert Hirschmann, *Les passions et les intérêts. Justifications du capitalisme avant son apogée*, trad. Paris, PUF, 1980.

¹ Les banques coopératives ont contribué pour 7 pour cent aux dévalorisations d'actifs et aux pertes subies par l'ensemble du secteur bancaire européen entre le troisième trimestre de 2007 et le premier trimestre de 2011, alors qu'elles représentaient 20 pour cent des parts de marché (rapport BIT).

Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », 1^{ère} éd. 1923-24, in *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 1950.

Georges Simmel, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1987

Bruno Théret (dir.), *La Monnaie dévoilée par ses crises*, 2 volumes, éd. EHESS, 2007.

Olivier Verdon, *L'argent*, Hoëbeke, 2013.